BP 114 Yaoundé CAMEROUN, Fax : 222 22 18 73, Tel: 675 04 30 67

**ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION**

**ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

ANAPRODH

ANAPRODH

**Email:** [**anaprodh@yahoo.fr**](mailto:anaprodh@yahoo.fr)

#### STATUT CONSULTATIF SPECIAL NATIONS UNIES

**SUJET :**

**LA CONTRIBUTION DU DEVELOPPEMENT A LA JOUISSANCE DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME : L’ACTION DE L’ANAPRODH**

La jouissance des droits de l’homme est l’objet même de la démarche pour le développement durable, définissant clairement la finalité du développement social. Il s’agit de donner à tous plus de liberté et de développer les capacités de chacun. D’une part, les libertés civiles et politiques permettent ainsi de participer aux choix de la société à toutes ses phases. Les politiques de développement durable, au-delà de l’intégration des politiques sociales, environnementales et économiques, nécessitent avant tout la participation inclusive des individus et des différents groupes sociaux, dont, une place de choix est réservée aux ONG. Autrement dit, les actions liées à l’appui aux programmes nationaux de développement durable et à la jouissance des droits humains incombent, non seulement aux Gouvernements, mais aussi aux institutions de la société civile et bien entendu aux ONG. En nous référant au cas précis de **l’Association Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (ANAPRODH),** nous présenterons les actions et mesures entreprises en appui aux programmes nationaux de développement (I) et les difficultés rencontrées dans la mise en place de ces politiques (II).

1. **Politiques, plans d’action et mesures prises par l’ANAPRODH à l’appui des programmes nationaux de développement durable dans la jouissance des droits humains**

**L’ANAPRODH**, organisation non gouvernementale de défense des droits de l’Homme et des libertés fondamentales, s’est engagée dès sa création, dans une action d'intégration des droits humains, en développant l’approche fondée sur le droit au développement.

Dans cette perspective, la promotion du lien « droits de l’Homme/ développement» a été défendue lors des différents activités organisées en prélude à la célébration de la Journée Internationale des Droits de l’Homme du 10 Décembre 2013. Celles-ci avaient pour objectif d’effectuer une sensibilisation intensive, en vue de vulgariser les dispositions de certains instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme à travers la sensibilisation du grand public *sur l’intangibilité de leurs droits et l’éducation d’une partie de la population sur une meilleure prise de conscience du respect des droits de l’homme au Cameroun*. Les conférences tenues sur la question de la règle du procès équitable au Cameroun et de la problématique de l’intégration des droits de l’homme dans la dynamique du développement, ont permis de clairement établir le lien « droit de l’Homme/ développement ». En effet, l’accent a été mis sur l’homme comme étant au centre de l’activité de développement, et son intégrité physique et morale comme devant être préservée afin qu’il soit un facteur de développement par excellence.

Il a donc paru nécessaire, devant des contraintes susceptibles de violer les droits de l’homme (activités d’assainissement des villes de Yaoundé et Douala qui font appel aux déguerpissements des populations), de sensibiliser les populations en amont sur la nécessité de ces activités et en aval, envisager des stratégies de sauvegarde des droits sociaux des victimes.

En vue d’assurer la mouvance démocratique effective comme condition aux résultats probants sur la croissance économique, la bonne gouvernance et le bien-être des populations camerounaises, l’**ANAPRODH** a conduit deux importants projets: un projet de sensibilisation de la population sur les droits électoraux et le processus électoral dans le département de la lékié, région du centre (Cameroun), et un projet d’observation des processus électoraux dans le même département. L’objectif visé par le projet de sensibilisation était de faire comprendre aux populations que la partition à une élection est un droit reconnu aussi bien par un instrument international des droits de l’homme que par la législation nationale et la constitution. Il a contribué ainsi à faciliter et encourager la mobilisation de ceux-ci en ce qui concerne l’inscription sur les listes électorales, le retrait des cartes et la participation massive au processus électoral, condition sine qua non à la tenue d’un processus électoral réussi. Le projet d’observation électorale quant à lui s’est tenu dans le cadre de l’organisation des élections municipales et législatives tenues en septembre 2013. L’action de notre Organisation, conjointement avec celles des structures nationales en charge des élections et les Organisations Internationales a consisté à veiller à un bon déroulement des élections à travers l’observation de la régularité de l’ensemble du déroulement du scrutin au sein des différents bureaux de vote sur l’ensemble du territoire national.

Enfin, le lien droit de la femme (droit de l’homme) /développement durable a également été mis en lumière à travers l’organisation d’un important séminaire sur « les droits de la femme et la Résolution 1325 » en octobre 2017. L’objectif visé par ce séminaire était d’une part, de dénoncer la discrimination subie par les femmes dans les sphères de prises de décision et d’autre part, insister auprès des populations (hommes) et des leaders politiques, sur le rôle crucial des femmes dans le développement et reconnaître l’importante implication de la gente féminine et la nécessité de sa participation équitable à la prise de décision pour asseoir un développement durable. Il a été ainsi adopté à la majorité des participants, l’importance pour les femmes de participer sur le même pied d’égalité à tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité et qu’elles y soient pleinement associées.

L’activisme des ONG de défense des droits de l’Homme se mesure par la tenue des travaux de mise en relation des questions de défense des droits de l’Homme et de développement, néanmoins, celui-ci se trouve fortement handicapé par des défis qui entravent son effectivité et son efficacité.

1. **L’appui aux programmes nationaux de développement durable dans la jouissance des droits de l'homme : défis rencontrés**

Dans la mise en place des programmes nationaux de développement, les actions de sensibilisation et d’éducation des populations qui incombent aux ONG butent souvent sur de nombreux défis dont les plus importants sont d’ordre financier : le manque de financement, le manque de volonté politique et l’absence de subventions du gouvernement.

**L’ANAPRODH**, très actif en ce qui concerne la conception et la planification des projets de développement durable, rencontre de nombreuses difficultés dans la mise en place de ces derniers. Ces difficultés sont principalement dues à l’absence criarde de financement extérieur qui bloque la réalisation des projets et de ce fait, empêche la volonté affirmée de notre Organisation à accompagner les programmes nationaux de développement.

Les ONG ont besoin de financements extérieurs pour pouvoir exister et exercer efficacement leurs activités. Elles doivent pouvoir solliciter, recevoir et utiliser des ressources mises à leur disposition, mais en l’absence de financement, il est parfois difficile voire impossible de mener à bien des projets pourtant savamment planifiés, qui malheureusement ne bénéficieront nullement aux populations cibles.

Le manque de volonté politique au niveau national pourrait être perceptible par la réticence des gouvernements à accepter un dialogue sur les droits de l’Homme avec les Institutions de défense des droits de l’Homme ; soit parce que la situation à cet égard laisse à désirer, soit parce qu’ils craignent d’être soumis à de nouvelles conditionnalités, ce qui est parfois à l’origine des actions dispersées et non concertées entre le Gouvernement et ces Institutions.

De plus, s’il est vrai que les ONG en général et  **l’ANAPRODH** en particulier œuvrent de façon directe ou indirecte à l’appui aux programmes de développement nationaux, leur action n’est pas toujours accompagnée, voire rarement appuyée par le Gouvernement du Cameroun. C’est dire qu’il n’y’a pas encore à proprement parlé, un cadre de synergie « Gouvernement/ ONG », état de chose qui aurait tendance à freiner la réalisation et la réussite efficace des actions entreprises par notre Organisation. L’absence de politique d’aide financière à l’endroit des ONG comme c’est le cas pour les partis politiques, conforte cette idée. Pourtant, dans le but de consolider l’appui et la complémentarité ONG/Gouvernement, il est urgent que soit instaurée une politique de subvention des projets d’appui aux programmes nationaux de développement durable.

Préparé et rédigé par **ANAPRODH-CAMEROUN Novembre 2017**